

### LISTE DES PRÉSENCES

| Catégorie                                      | Nom   |   | Présent | Absent |
|--|---|---|---------|--------|
| Représentants du voisinage                     | M. Yvon Berthiaume (président du Comité) – Ste-Sophie           |   | x       |        |
|  | Mme Lorraine Couët – Ste-Sophie                                 |   | x       |        |
|  | M. Robert Proulx – Ste-Sophie                                   |   |         | x      |
|  | M. André Boucher – Ste-Sophie                                   |   |         | x      |
|  | Mme Céline Mul – St-Jérôme                                      |   |         | x      |
|  | M. Ronald Gill – Ste-Sophie                                     |   |         | x      |
|  | Mme Pierrette Borris – à déterminer                             |   |         | x      |
| Représentants du milieu municipal              | Municipalité de Ste-Sophie                                      | M. Yvon Brière<br>Mme Louise Melançon                           |         | x      |
|  | MRC de la Rivière du Nord : Mme Danielle Simard                 |   |         | x      |
|  | Ville de Sainte-Anne-des-Plaines                                | M. Benjamin Plourde   |         | x      |
|  | Municipalité de Saint-Hippolyte                                 | M. Philippe Roy<br>Mme Geneviève Simard                         |         | x      |
| Représentants des groupes environnementaux     | Association des riverains du lac L'achigan : M. Georges Raymond |   | x       |        |
|  | Hortifolie : M. Paul Doré                                       |   |         | x      |
| Représentants des organismes socio-économiques | Club récréatif et équestre des Laurentides                      | Mme Danielle Rioux<br>M. Jacques Guindon<br>Mme Nicole S. Joyal |         | x      |
|  | CLD de la Rivière-du-Nord :<br>Mme Yanie Villeneuve             |   | x       |        |
| Représentant du milieu agricole                | UPA : M. Roger Chaumont   |   | x       |        |

**WASTE MANAGEMENT :**

M. Ghislain Lacombe, Directeur de l'ingénierie et de l'environnement

M. Simon Mercier, Directeur des opérations du site

M. Hugues Vincelette, Coordonnateur des relations communautaires

**Intervenante :** Mme Marie-Hélène Lamarre, Enerkem

***TRANSFERT ENVIRONNEMENT :***

Mme Marie Beaubien, animatrice

Mme Élodie Rolland, rapporteuse

M. Alex Craft, observateur

Mme Alexandra Boileau, observatrice

**COMITÉ DE VIGILANCE**

**Lieu d'enfouissement de Waste Management, Sainte-Sophie**

**Salle du Club Optimiste de Sainte-Sophie**

2181 rue de l'Hôtel de ville, Ste-Sophie, J5J 1K5

**22 septembre 2011**

**19h**

---

**Ordre du jour** (proposition)

- 19 h 00 Mot de bienvenue
- 19 h 05 Approbation du compte rendu (réunion du 9 juin 2011)
- 19 h 10 Capsule technologique : présentation de Mme Lamarre d'Enerkem
- 19 h 40 Actions de suivi
- Demande de modifications aux décrets
  - Suivi des travaux reliés à l'installation de la nouvelle torchère
- 19 h 50 Pause
- 20 h 00 Rapports d'activités
- Registre des plaintes
  - Visites du site Internet
  - Suivi de la diffusion du rapport annuel
- 20 h 20 *Quoi de neuf* au lieu d'enfouissement de Ste-Sophie : suivi du traitement des eaux de lixiviation
- 20 h 40 Divers et prochaine réunion
- 20 h 45 Fin de la rencontre

## **Enerkem crée des biocarburants et des produits chimiques verts à partir de déchets.**

Grâce à sa plateforme technologique thermochimique exclusive et ses bioraffineries de nouvelle génération, Enerkem s'attaque aux défis posés par la dépendance au pétrole et l'élimination des déchets.

Enerkem a validé sa technologie sur une période de 10 ans en utilisant des matières résiduelles provenant de nombreuses municipalités et d'autres types de matière première. Le procédé et le modèle d'affaires d'Enerkem sont conçus pour produire de façon rentable de l'éthanol cellulosique à partir de déchets disponibles en abondance.

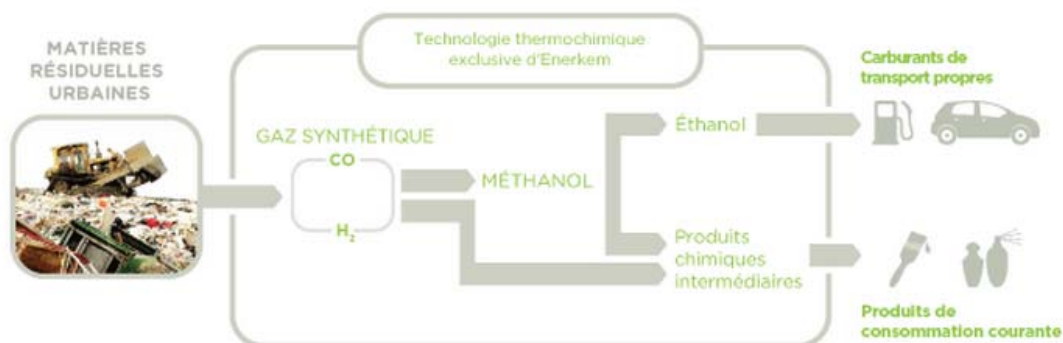
Enerkem exploite 2 usines au Québec : une usine de démonstration commerciale à Westbury et une usine pilote à Sherbrooke. La première usine de production à pleine échelle d'Enerkem est actuellement en construction à Edmonton, Alberta et un projet similaire est en cours d'élaboration à Pontotoc, Mississippi. Ces usines produiront du méthanol et de l'éthanol cellulosique.

Enerkem a son siège social à Montréal et emploie plus de 130 personnes au Canada et aux États-Unis.

Visitez son site internet au [www.enerkem.com](http://www.enerkem.com)

Note : les éléments surlignés ci-dessus font l'objet d'une courte présentation aux pages suivantes.

## VALORISER LES DÉCHETS



**Le procédé thermochimique breveté d'Enerkem permet de convertir les déchets en biocarburants et en produits chimiques.**

La plateforme technologique d'Enerkem est un procédé thermochimique en quatre étapes qui consiste en :

1. une préparation de la matière première
2. une gazéification
3. un nettoyage et un conditionnement du gaz de synthèse
4. une synthèse catalytique

Enerkem convertit les déchets et résidus mixtes en un gaz de synthèse pur permettant la production de biocarburants et de produits chimiques au moyen de catalyseurs déjà disponibles sur le marché. Grâce à sa plateforme technologique brevetée, la société est en mesure de recycler chimiquement les molécules de carbone des déchets non recyclables pour en faire des produits verts.

**Enerkem vise principalement la production commerciale d'éthanol cellulosique.** Son procédé breveté nécessite d'abord la production de méthanol à titre d'élément constitutif chimique de base pour la production d'éthanol. Enerkem peut aussi vendre son méthanol en tant que produit final ou l'utiliser comme produit intermédiaire pour fabriquer d'autres produits chimiques.

Enerkem a validé sa technologie sur une période de 10 ans en utilisant des matières résiduelles provenant de nombreuses municipalités ainsi qu'une vaste gamme de résidus. Le procédé d'Enerkem utilise des températures et des pressions relativement basses, ce qui réduit les besoins en énergie et les coûts.

La chimie verte d'Enerkem offre une source d'énergie propre ainsi qu'une solution de rechange durable à l'enfouissement et à l'incinération des déchets.

## Westbury, Québec (Canada)



**Type :** Usine de démonstration à l'échelle commerciale

**Début de l'exploitation :** 2009

**Matière première :** Poteaux électriques usagés

**Produit :** Syngaz, méthanol, acétates, éthanol cellulosique

**Capacité :** 5 millions de litres / 1.3 millions de gallons par année

L'usine de Westbury est la première usine commerciale de biocarburants et de produits biochimiques d'Enerkem. Cette usine de démonstration à l'échelle commerciale sera la première usine d'éthanol au monde à transformer des matières premières à valeur négative et non conventionnelles, c'est-à-dire du bois traité issu de poteaux électriques usagés.

Les opérations ont débuté en 2009 avec la production de gaz de synthèse. La production de biométhanol a quant à elle débuté en 2011 et sera suivie de la production d'éthanol cellulosique.

L'usine est située en région rurale, près d'une scierie qui recycle des poteaux d'électricité usagés. Enerkem utilise la portion non-réutilisable de ces poteaux pour créer des produits utiles, tels que le biométhanol et l'éthanol.

## Sherbrooke, Québec (Canada)



**Type :** Usine pilote et centre de recherche

**Début de l'exploitation :** 2003

**Commentaires :** Plus de 4 000 heures d'activités

**Partenaire :** Université de Sherbrooke

Enerkem exploite une usine pilote depuis 2003 à Sherbrooke, au Québec. Cette usine fabrique du gaz de synthèse, du méthanol et de l'éthanol de deuxième génération. L'usine pilote comporte plusieurs ports d'échantillonnage permettant de collecter des données.

Elle peut être alimentée par des matières solides, des pâtes et des liquides. Jusqu'à maintenant, plus de vingt types de matières premières ont été utilisés pour tester et valider la technologie ainsi que pour des besoins de design d'ingénierie. Ces matières incluent des matières résiduelles domestiques, des résidus forestiers, des résidus de construction et de démolition, du bois traité, etc. Enerkem travaille en étroite collaboration avec l'Université de Sherbrooke.

## Edmonton, Alberta (Canada)



**Type :** Commercial

**Début de l'exploitation :** Démarrage des opérations prévu pour 2012

**Matière première :** Matières résiduelles urbaines triées

**Produit :** Méthanol, éthanol

**Capacité :** 36 millions de litres / 10 millions de gallons par année

Enerkem Alberta Biofuels (EAB) a signé une entente de 25 ans avec la ville d'Edmonton pour la construction et l'exploitation d'une usine qui produira et vendra du méthanol et de l'éthanol de nouvelle génération faits à partir de matières résiduelles non-recyclables et non-compostables. Cette entente est une première dans le monde à être signée entre un grand centre urbain et une compagnie de biocarburants pour la transformation de matières résiduelles en éthanol.

Selon l'entente, la ville d'Edmonton fournira 100 000 tonnes (base sèche) de matières résiduelles triées par année. Les matières résiduelles qui seront utilisées sont les résidus après le recyclage et le compostage. Ces matières seraient autrement vouées à l'enfouissement.

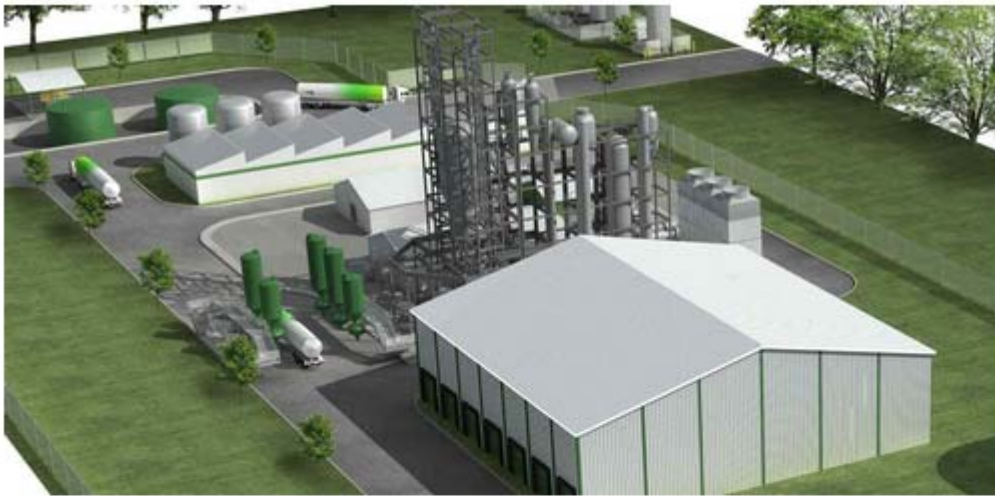
EAB a complété avec succès les procédures environnementales réglementaires nécessaires permettant d'aller de l'avant avec son projet. Le processus a été supervisé par le ministère de l'environnement de l'Alberta. Le projet a rencontré tous les standards environnementaux réglementaires, incluant ceux reliés aux émissions de l'air, et s'est vu accorder un permis sous la Loi de la protection et de l'amélioration de l'environnement de la province de l'Alberta. Ce permis autorise la construction et l'exploitation de l'usine commerciale. La construction a débuté durant l'été 2010.

La contribution financière des partenaires d'Enerkem dans ce projet, la Ville d'Edmonton et *Alberta Innovates - Energy and Environment Solution*, est de 20 millions \$. Le projet s'est aussi vu attribué 3,35 millions \$ du ministère de l'énergie de l'Alberta à travers le programme *Biorefining Commercialization and Market Development*. Ce programme est conçu pour stimuler les investissements dans le secteur de la bioénergie en Alberta.

Cette usine fait partie d'une initiative d'envergure ([www.edmontonbiofuels.ca](http://www.edmontonbiofuels.ca)) en partenariat avec la Ville d'Edmonton et le gouvernement de l'Alberta, par le biais *Alberta Innovates – Energy and Environment Solutions*, pour la transformation des matières résiduelles en biocarburants.



## Pontotoc, Mississippi (États-Unis)



**Type :** Commercial

**Début de l'exploitation :** En développement

**Matière première :** Matières résiduelles urbaines triées

**Produit :** Méthanol, éthanol

**Capacité :** 36 millions de litres / 10 millions de gallons par année (initialement)

Enerkem construira et exploitera une usine d'éthanol produit à partir de matières résiduelles, sous la direction d'Enerkem Mississippi Biofuels LLC, sa filiale américaine à part entière.

Enerkem Corporation a signé une entente avec Three Rivers Solid Waste Management Authority pour l'approvisionnement de 190 000 tonnes de matières résiduelles domestiques par année. L'usine sera située sur le site d'enfouissement de la région de Three Rivers, au Mississippi. Elle convertira environ 60 pour cent des déchets qui arrivent au site d'enfouissement. Une portion des déchets sera recyclée tandis que l'autre sera convertie en éthanol.

Le projet a été choisi pour recevoir un [soutien financier allant jusqu'à 50 millions \\$ US](#) du ministère de l'énergie des États-Unis (Department of Energy). Les bénéfices du projet sont également reconnus par les politiciens et partenaires locaux. Ce projet a également obtenu un engagement conditionnel de [garantie de prêt de 80 millions \\$US](#) du ministère de l'agriculture américain (USDA).

La construction de l'usine devrait débuter en 2011. L'usine vient de rencontrer avec succès les exigences fédérales américaines en matière environnementale, ce qui va permettre à la compagnie d'aller de l'avant avec ce projet.

WM Québec inc.

Demande de modification de décrets ministériels

Version finale

« WM Québec inc. doit mettre en place un piège hydraulique pour capter les eaux souterraines contaminées provenant de l'ancien lieu, tel que spécifié dans le "Plan de sécurisation environnementale du LES de Sainte-Sophie, Rapport de mise en œuvre, Document technique, version finale, juin 2004" inscrit à la condition 1 du présent certificat d'autorisation. WM Québec inc. doit maintenir cette mesure en opération aussi longtemps que les résultats des analyses des eaux souterraines de l'aquifère captif montrent un dépassement des valeurs limites stipulées au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles relativement à la qualité des eaux souterraines ou du bruit de fond local.

Le ministre peut relever WM Québec inc. de cette obligation qui lui est imposée en vertu de la présente condition si la démonstration est faite qu'une autre solution permet d'atteindre le même objectif de protection des eaux souterraines pour les utilisateurs localisés en aval. »

.7 Condition 13 : Comité de vigilance

Modifier cette condition compte tenu que les exigences qui y sont prescrites concernant la création et le fonctionnement du comité de vigilance sont traitées dans le REIMR (articles 72 à 79).

À la suite d'une réunion du comité de vigilance tenue le 9 juin 2011, le comité a accepté que la condition 13 du décret soit modifiée pour y inclure la possibilité de diminuer, dans les prochaines années, la fréquence annuelle des réunions. Ainsi, seul le dernier paragraphe de la condition 13 faisant référence à la fréquence des réunions pourrait être conservé incluant les modifications suivantes :

«Les membres du comité doivent se réunir au moins quatre fois par année. Cependant, la fréquence annuelle du nombre de réunion pourrait diminuée jusqu'à un avec l'accord de chacun des membres constituant le comité de vigilance. Avant de diminuer la fréquence du nombre de réunion, une lettre d'approbation signée par le président du comité de vigilance sera transmise au MDDEP par WM Québec inc. »

.8 Condition 14 : Comité technique agricole

Éliminer cette condition compte tenu qu'une entente est intervenue entre WM Québec inc. et la Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord au printemps 2008. Cette entente a permis de relever WM de ses engagements envers la condition 14 du décret 1068-2004.



Photos des torchères





Photo des torchères



Photos des souffleurs





Photos du bassin de traitement d'eau



| Mois et année  | Nombres de visiteurs | Remarques                     |
|----------------|----------------------|-------------------------------|
| Juillet 2008   | 491                  |                               |
| Août 2008      | 413                  |                               |
| Septembre 2008 | 319                  |                               |
| Octobre 2008   | 452                  |                               |
| Novembre 2008  | 564                  | Période d'audiences publiques |
| Décembre 2008  | 537                  | Période d'audiences publiques |
| Janvier 2009   | 524                  |                               |
| Février 2009   | 556                  |                               |
| Mars 2009      | 498                  |                               |
| Avril 2009     | 409                  |                               |
| Mai 2009       | 375                  |                               |
| Juin 2009      | 384                  |                               |
| Juillet 2009   | 422                  |                               |
| Août 2009      | 371                  |                               |
| Septembre 2009 | 361                  |                               |
| Octobre 2009   | 465                  |                               |
| Novembre 2009  | 366                  |                               |
| Décembre 2009  | 459                  |                               |
| Janvier 2010   | 609                  |                               |
| Février 2010   | 372                  |                               |
| Mars 2010      | 519                  |                               |
| Avril 2010     | 529                  |                               |
| Mai 2010       | 502                  |                               |
| Juin 2010      | 645                  |                               |
| Juillet 2010   | 459                  |                               |
| Août 2010      | 338                  |                               |
| Septembre 2010 | 366                  |                               |

**Annexe 6**

Tableau du nombre de visites du site Internet

| Mois et année         | Nombres de visiteurs | Remarques |
|-----------------------|----------------------|-----------|
| Octobre 2010          | 378                  |           |
| Novembre 2010         | 439                  |           |
| Décembre 2010         | 476                  |           |
| Janvier 2011          | 454                  |           |
| Février 2011          | 401                  |           |
| Mars 2011             | 503                  |           |
| Avril 2011            | 522                  |           |
| Mai 2011              | 418                  |           |
| Juin 2011 (au 8 juin) | 98                   |           |
| Juillet 2011          | n/d                  |           |
| Août 2011 (au 8 juin) | n/d                  |           |
| Septembre 2011        | n/d                  |           |

Total des visites depuis juillet 2008 : 15 994

Nombre moyen de visites par mois (juillet 2008 à mai 2011) : 454,2.